



### DEMI-PENSION ET INTERNAT

(Lieu : au lycée de Romsay, espaces communs aux 2 lycées)

#### ➤ Tarifs en vigueur actuellement pour 2025/2026

La restauration (gérée par le lycée Romsay) fonctionne selon le principe du forfait.

La région Nouvelle-Aquitaine vous aide à financer les repas selon vos revenus et votre quotient familial. Avec cette aide, votre tarif peut être compris entre 2.30 € et 5.50 € par repas. Il faudra s'inscrire sur le site régional de la tarification de la restauration scolaire : [naqui.fr/tarification-solidaire](https://naqui.fr/tarification-solidaire) avec votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.

Le lycée de Romsay délivre une carte TurboSelf magnétique gratuitement (si perte, une autre sera délivrée contre 6 €).

Le repas du midi fait l'objet d'une réservation avant 10h45 (en scannant la carte à une borne).

L'hébergement (gestion financière par le lycée Doriole)

Forfait internat pour l'année : 1609,20 €

- 1<sup>er</sup> trimestre : 670,50€
- 2<sup>ème</sup> trimestre : 536,40€
- 3<sup>ème</sup> trimestre : 402,30€

Le règlement s'effectue par espèces, chèque(s), virement(s) ou en ligne par télépaiement(s) (<https://teleservices.education.gouv.fr>).

Le prélèvement n'est pas mis en place à ce jour.

Pour les élèves en stage, en voyage ou en maladie de plus de 5 jours, des remises d'ordre sont accordées.

### RESTAURANT PEDAGOGIQUE « Au Colibri Gourmand » AU SEIN DU LYCEE

Les élèves peuvent déjeuner ponctuellement au restaurant pédagogique du lycée Doriole. Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h25 à 13h20, le coût du repas est de 4,20 € (1 entrée, 1 plat du jour et 1 dessert). L'inscription s'effectue sur une fiche située dans le couloir au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A, coté ascenseur. Le paiement se fait directement au moment du repas, en espèces ou chèques.

### BOURSES DE LYCEE

Les demandes de bourses de lycée sont à effectuer pour la rentrée 2026.

3 possibilités de demande de bourse existent :

- Le consentement à l'étude automatique du droit à bourse sur le dossier d'inscription au lycée
- Le télé service bourses
- Le formulaire Cerfa n°11319\*21

Les bourses et primes sont versées aux familles bénéficiaires en fin de trimestre après déductions éventuelles des frais de demi-pension ou d'internat par l'Agence Comptable du lycée hôtelier.